



L'ancien membre du gouvernement s'est expliqué devant les juges du Tribunal criminel spécial (Tcs) la semaine dernière.

Au terme de l'audience du 25 Août 2021 au Tribunal criminel spécial (Tcs), on retient que l'ancien ministre délégué à la présidence de la République en charge de la défense (Mindef) était un opérateur économique en sus de sa qualité de fonctionnaire de la République.

De son examen-in-chief, il ressort que l'agriculture, la pisciculture et l'élevage sont entre autres les activités menées de concert avec son épouse, Bernadette Minla Nkoulou. D'ailleurs au cours de l'audience, celui-ci a affirmé qu'ils ont été vainqueurs d'un prix au lendemain du comice agropastoral d'Ebolowa organisé en 2010 à travers une unité de production de 1000 litres d'huile de palme par jour.

Dans le même registre, « nous avons entrepris la construction de l'hôtel la Marée qui a fait l'objet d'extension, en réinvestissant les bénéfices engrangés et en faisant recours aux prêts bancaires », a soutenu l'accusé. A cela s'ajoute la mise sur pied d'une petite et moyenne entreprise en 1997.

Elle a fini par se transformer en 2005 en société à responsabilité limitée (Sari) spécialisée dans la location des chaises et des chapiteaux, pour après intégrer la location des véhicules. Edgar Alain Mebe Ngo'o a indiqué que son couple s'est investi dans le privé depuis 1985, date de

son entrée dans l'administration comme responsable préfectoral.

La richesse de l'ancien ministre des transports (MINT) provient également des avantages liés à sa fonction, a dit Edgar Alain Mebe Ngo'o. « Pendant 21 ans, j'ai eu droit aux frais de souveraineté. Je ne vais pas donner le montant ici, le Ministère des Finances sait de quoi je parle ; j'ai eu droit tous les 03 ans aux indemnités d'achat de véhicules de prestige ; j'ai eu droit aux frais de fonctionnement de mon hôtel particulier tous les ans », s'est défendu le client du Tes. Cette accumulation prend par ailleurs en compte la période où il était au service de la préfectorale.

Charges

Edgar Alain Mebe Ngo'o, qui nie les faits qui lui sont reprochés, est poursuivi pour « *corruption, détournement de biens publics (DBP), violation du code des marchés, prise d'intérêts dans une affaire, blanchiment aggravé de capitaux et complicité de détournement de biens publics* ».

Au registre des biens dont la provenance doivent être justifiée figurent en bonne place :
53 immeubles (18 dans le Mfoundi, 15 dans le Dja-et-Lobo, 9 dans l'Océan, 7 dans le Méfou-ot-Afamba, 3 dans la Mvila ainsi qu'un en France ;
24 comptes bancaires ouverts en France, (près de 781 200 euros, soit 507,78 millions de cfa) ;
21 comptes bancaires ouverts au Cameroun pour un peu plus de 300 millions de francs CFA ;
39 véhicules et engins lourds dont douze Mercedes, quinze Toyota, une Lexus, une fourgonnette Renault, deux Peugeot, deux Nissan, quatre Volkswagen et deux Caterpillar à la suite des perquisitions effectuées entre autres à son domicile.

L'un des avocats généraux à l'audience du 10 mai 2021 avait estimé que la quantité et la qualité du matériel sont on « total déphasage avec leurs revenus et activités ». Bien plus, le ministère public a pointé un doigt accusateur sur les facilités liées au statut de l'homme dans la nomenclature institutionnelle du pays.

« *Les époux se sont fait ouvrir plusieurs comptes dans différents établissements de crédit, lesquels ont enregistré de nombreux mouvements de fonds sans lien avec les revenus de leurs activités respectives* », avait alors soutenu le représentant du ministère public. Ces biens ont été saisis en attendant le terme de la procédure.

A ce propos, le principal accusé regrette le fait que certains soient inscrits parmi les biens saisis alors qu'ils n'entrent pas dans la période incriminée qui va de 2010 à 2015.

A titre de rappel, au lendemain de la clôture de l'instruction, l'acte d'accusation du couple Mebe Ngo'o et coaccusés portaient sur près de 21 milliards de fcfa. L'ancien ministre est soupçonné d'avoir passé plusieurs marchés contenant des irrégularités avec l'entreprise chinoise Poly Technologies pour la fourniture de matériels ; le fractionnement des marchés et l'inobservation des dispositions régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics

Émergence